

ALPHABET DE L'UFAP

JOURNAL DES HAUTS DE FRANCE

NO. 14 AVRIL 2020

TRACTS



VISITES



ARTICLES DE PRESSE



UFAP UNSa Justice
des Hauts-de-France

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,80 %, soit un TAEG fixe de 0,80 %. Mensualités de 167,39 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Montant total dû : 2 008,68 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 7,20 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/03/2020 au 30/04/2020. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre Conseiller en agence Société Générale.

AGENTS DU SECTEUR PUBLIC,
CONCRÉTISEZ
VOS PROJETS.

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

0,80%
TAEG fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois à partir
de 1 500 € hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
Taux en vigueur du 01/03/2020 au 30/04/2020.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agences Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 118 763 309,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (www.orias.fr). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

Crédits Photos : Yann Le Pape - William Lacalmonitié. Mars 2020.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé **0 987 980 980**

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

SOMMAIRE

3 Edito

4 Tracts

10 Vie syndicale

13 Articles de presse

EDITO

Chers amis, chers camarades,

« Nous sommes en guerre ! » Ce sont par ces mots prononcés le 16 mars 2020 par le Président de la République que nous avons tous pris conscience de la gravité de l'épidémie du COVID-19 qui touche l'ensemble du pays et qui a eu pour conséquence des mesures de confinement de toute la population.

Mais le moins que l'on puisse dire, est que cette déclaration n'a pas eu les mêmes effets partout car nos dirigeants ont trop tardé à prendre conscience de l'urgence sanitaire dans laquelle se trouve notre pays y compris dans les établissements pénitentiaires. Il aura fallu pas moins de 12 jours à l'administration pénitentiaire pour se rendre compte que les personnels étaient très, voire trop exposés !

En effet, ce n'est que depuis le samedi 28 mars, que les personnels en contact direct avec les détenus sont enfin dotés de masques sur les coursives. C'est peut-être un bon début pour certains mais pour l'**UFAP UNSa Justice** le compte n'y est pas ! Tout d'abord l'administration aurait dû réagir beaucoup plus vite en distribuant les vieux masques en stock dans les établissements. Il est du devoir de nos « têtes pensantes » de protéger au maximum tous les personnels et pas seulement ceux qui côtoient les détenus.

Il aura fallu la mort d'un de nos collègues premier surveillant à Orléans à cause du COVID-19 pour que l'administration réagisse et prenne la décision de distribuer les masques tant attendus par les personnels. C'est tout simplement honteux. Les personnels pénitentiaires fortement exposés aux risques de contagion du coronavirus sont inquiets pour leur santé et celles de leurs proches.

D'ailleurs à l'heure où nous écrivons ces lignes, certains de nos collègues atteints par le virus sont hospitalisés ou confinés chez eux. Nous tenons à leur exprimer tout notre soutien et leur souhaitons un prompt rétablissement.

Les temps sont durs et le seront encore pour les personnels tant que le DAP, les DI et les chefs d'établissements mettront leurs priorités sur la paix sociale et le bien-être des détenus au détriment de la protection des agents. Il n'y a qu'à voir les problèmes rencontrés sur certains établissements où on laisse les détenus refuser de remonter de promenade et même tout saccager comme à Maubeuge sans apporter de réponses fermes et strictes à ces actes inadmissibles. Et que dire des directeurs qui laissent encore les détenus trainer sur les coursives dans des quartiers « ouverts » ? Pour l'**UFAP UNSa Justice**, le confinement s'impose à tous et doit se faire en cellule et pas sur la coursive, ni à 7 en salle d'activité ou en salle de musculation ! C'est une question de bon sens !

L'**UFAP UNSa Justice** espère que nous n'aurons aucune autre perte dans nos rangs à déplorer et que nous parviendrons à vaincre rapidement ce virus dévastateur. Une chose est sûre, cette crise sanitaire se terminera bien un jour, ce sera alors le moment pour certains de rendre des comptes et la facture risque d'être élevée. Mais ce sera aussi le moment de penser aux agents qui ont fournis des efforts considérables, au détriment parfois de leurs vies familiales, pour maintenir la continuité du service public pénitentiaire dans un contexte très particulier. Le courage, la disponibilité et l'engagement sans faille des personnels de tous corps et grades, devront être reconnus et récompensés par l'administration. L'**UFAP UNSa Justice** saura le lui rappeler.

Enfin les temps sont durs pour nous tous tant au travail que dans nos vies quotidiennes. Sachez que l'**UFAP UNSa Justice** se tient comme toujours à vos côtés, en espérant que l'on puisse tous se revoir au plus vite dans des conditions normales...

Amitiés Syndicales
Guillaume POTTIER

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS



Mercredi 18 mars 2020

Comme dans beaucoup de services publics et certains secteurs privés, les personnels pénitentiaires sont confrontés à une crise sanitaire hors normes, liée à la pandémie du COVID-19. À la différence près, qu'il n'est pas possible de consigner les personnes détenues chez eux, et que coûte que coûte la continuité du service pénitentiaire doit s'opérer malgré des conditions de garde très difficiles.

Les dernières annonces du Président de la République qui imposent un confinement total des citoyens pour une durée minimum de 15 jours, ont bien évidemment des conséquences sur les règles de détention. Ainsi, une grande majorité des mouvements et regroupements sont restreints et tous les contacts avec l'extérieur, y compris les parloirs familles sont suspendus. Ces mesures inédites ont forcément de violentes répercussions sur la population pénale. D'ailleurs dès mardi, les premiers effets s'en sont fait sentir et des refus de réintégrer, nécessitant parfois le concours de l'ERIS de Lille ont eu lieu sur quelques établissements (Douai, Maubeuge, Sequedin, Valenciennes...). Fort heureusement, aucun incident majeur n'est à déplorer à ce jour. Néanmoins, l'UFAP UNSa Justice exige que toutes les mesures soient engagées (renfort FSI, ERIS) afin que la sécurité des agents confrontés aux risques de mutinerie, soit préservée. Car sans vouloir créer de psychose, il y a fort à parier que d'autres mouvements de protestations sont à prévoir.

Face à cette crise sans précédent, l'union régionale UFAP UNSa Justice est quotidiennement en contact avec la direction interrégionale, afin de faire régulièrement le point et dénoncer les éventuelles dérives notamment dans les services d'Insertion et Probation, où en l'absence de notes de cadrages précises, certains DFSP/IP font tout et n'importe quoi ! L'UFAP UNSa Justice a également fait part de la nécessité d'adapter le fonctionnement des services, de manière à renforcer la sécurité des agents, et proposé de nouvelles méthodes de travail (ouverture des cellules à plusieurs agents, surnombre dans l'encadrement des mouvements promenades, limitation des mouvements collectifs à 5 détenus maximum, etc...).

Concernant la lutte contre la propagation du COVID-19, il est indispensable que les agents puissent bénéficier des équipements nécessaires (masques de protection, gants à usage unique...) et que des produits hygiéniques soient mis à disposition dans tous les services (gels hydro-alcooliques, savon...). Pour l'UFAP UNSa Justice il est inconcevable que les personnels pénitentiaires exposés aux risques de contamination, ne soient pas prioritaires dans l'attribution de ces matériels de prévention. Si la direction interrégionale nous certifie que des commandes importantes sont en cours, nous ne voyons rien arriver dans les établissements !

Les membres de l'union régionale UFAP UNSa Justice, restent en alerte permanente face à cette situation inédite et se tiennent à disposition des représentants locaux afin de relayer auprès de la direction interrégionale toutes les difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en application les directives de la DAP.

L'UR UFAP UNSa Justice félicite la disponibilité, la solidarité, et le professionnalisme sans faille des personnels pénitentiaires de tous corps, mobilisés pour maintenir la continuité de service indispensable, qui devra se poursuivre sur une durée indéterminée à ce jour. Mais pour que cet investissement soit efficace, il est primordial que les agents soient soutenus par les directions locales, interrégionales et nationales.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice des Hauts-de-France

UNION REGIONALE UFAP UNSA JUSTICE DES HAUTS DE FRANCE

Maison d'Arrêt de Douai

505, rue de Cuincy – 59507 DOUAI

Tél : 03.27.91.84.46 - Port : 06.15.16.03.21

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS



Douai, le 20 mars 2019

C'est dans un contexte très particulier que l' **UFAP UNSa Justice** Filière Insertion Probation des Hauts de France a été reçue hier à la DISP pour une réunion COVID-19.

C'est très ouvertement et avec force, que nous avons fait remonter vos inquiétudes de terrain face à cette situation de Crise sans précédent.

Dans un premier temps, l' **UFAP UNSa Justice** tient à saluer votre courage pour faire face à cette situation et votre dévouement entier à la continuité des missions de service public.

Pour la DISP, le message est clair. Il faut continuer à faire le travail coûte que coûte, en respectant des gestes barrières minimales. Reprochant fermement que certains CPIP refusent de se rendre en entretien, ou puissent mettre des messages de réponse automatique à leurs Mails.

Nous réclamons pour l'ensemble des Agents Pénitentiaires des moyens de protection optimaux (masques, gants, gel hydroalcoolique...).

Rappelons que l'Administration Pénitentiaire a le devoir de veiller à l'intégrité physique et morale des personnels placés sous son autorité.

Que la DISP commence le travail dans l'ordre, en demandant à certains DFSP/IP la mise en place de notes de cadrage respectant strictement les instructions du Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Que la DISP, vérifie si les consignes passées (quand elles existent) aux personnels pénitentiaires, soient de bon sens et en accord avec les directives du Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Que la DISP, demande à certains DFSP/IP de travailler en lien avec les personnels de terrain (qui eux connaissent leurs antennes respectives et les réalités) et leurs organisations syndicales représentatives pour et dans l'intérêt collectif.

Pour l' **UFAP UNSa Justice** notre message est clair, oui à la continuité de certaines de nos missions mais avec le respect de règles sanitaires strictes et sans interprétations possibles des instructions du DAP, par des DFSP/IP défaillants et bien loin des réalités de terrain.

Vous pouvez compter sur l'engagement des élus de l' **UFAP UNSa Justice, pour continuer à veiller sur vos intérêts.**

NOUS IRONS JUSQU'AU BOUT ! AVEC et POUR VOUS !

Pour l' **UFAP UNSa Justice** des Hauts de France
Emmanuel WILLEKENS
UFAP UNSA JUSTICE SPIP Hauts de France
Port: 06.63.73.55.14

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS

www.ufap.fr



Union Régionale des Hauts-de-France

PANDÉMIE DU COVID-19 RÉUNION DES O.S AVEC LA DIRECTION INTERRÉGIONALE...

Ce jeudi 19 mars, les organisations syndicales étaient conviées à la Direction interrégionale afin de faire le point sur le fonctionnement des établissements et SPIP, au regard notamment des directives de la DAP visant à respecter les mesures de confinement.

En introduction un point a été fait sur la gestion compliquée des payes du mois d'Avril, en raison de certains dysfonctionnements au sein même de la Direction Générale des Finances Publiques, qui elle aussi est impactée par cette crise sanitaire (réduction d'effectif, télétravail...). Ces problèmes concernent uniquement la saisie des éléments variables (heures supplémentaires, nuits, jours fériés etc...). Une solution consisterait à verser ces primes sur la base de ce qui a été payé au mois de mars et procéder à une régularisation sur les mois suivants (en mai ou juin). Dans tous les cas les salaires d'Avril seront bien mis en paiement.

La parole a été donnée aux 2 responsables de l'ERIS de Lille, qui est intervenue sur Douai et Maubeuge mardi dernier suite aux mouvements de protestation de détenus qui refusaient de réintégrer leurs cellules. S'ils ont mis en avant l'efficacité de leurs missions qui a permis un retour à l'ordre rapide, ils ont tenus à souligner et féliciter l'engagement total des agents qui a contribué à ces réussites. Sur ces 2 établissements les FSI présentes ont assuré la sécurité en périphérie, sans entrer dans les établissements. En raison de sa proximité, l'ERIS de Lille a également été amenée à intervenir sur la MA de Reims. À Sequedin également, un refus de réintégrer de 27 détenus a été géré par les personnels de l'établissement et l'ELAC sans qu'il n'y ait de « casse ». Il est important de saluer le dévouement et le professionnalisme des personnels pénitentiaires qui malgré des conditions de travail exceptionnelles, conservent le sens du service public et mettent tout en œuvre pour maintenir l'ordre en détention.

Afin de réduire le nombre d'écrous entrants, des dispositions ont été prises avec les autorités judiciaires afin de reporter les incarcérations notamment pour les courtes peines. En même temps, des mesures visent à favoriser les libertés conditionnelles et anticiper certaines remises de peine, de manière à réduire le nombre de détenus dans les établissements mais aussi dans les QSL où pour des raisons évidentes, le principe de confinement est plus difficile à appliquer. Par ailleurs, un besoin de désengorgement a entraîné des transferts de Dunkerque vers le CP Longuenesse car il faut aussi tenir compte de la particularité des Maisons d'Arrêt de Dunkerque et Arras et qui fonctionnent encore avec des cellules dortoirs.

Concernant la détention, toutes les activités sont suspendues. Seules les promenades et le sport sont proposés aux détenus. L'UFAP UNSa Justice en a profité pour dénoncer que sur certaines structures, les recommandations de la DAP ne sont pas respectées. En effet le nombre de détenus en promenade doit être limité et adapté localement. Or nous constatons encore des cours de promenades avec plus de 100 détenus. La direction interrégionale nous indique ne pas vouloir pour l'instant modifier les créneaux horaires des promenades pour réduire les nombres de détenus, et préconise d'établir avec chaque établissement « un plan B » restrictif, qui serait immédiatement mis en place en cas de problème. Pour le sport nous avons aussi dénoncé que sur certains établissements les séances de sport en milieu fermé (gymnase) sont maintenues, ce qui est aussi contraire aux préconisations de la note de la DAP. L'UFAP UNSa Justice a demandé qu'un rappel soit fait auprès des chefs d'établissement afin que les mesures nationales visant à réduire les rassemblements importants de détenus soient respectées. Par ailleurs nous avons aussi demandé que l'organisation de ces mouvements soit également repensée de manière à limiter les déplacements à 5 détenus maximum. Cela prend certes plus de temps mais a néanmoins l'avantage d'être plus sécuritaire. Enfin d'une manière générale nous avons proposé que les agents ne soient plus isolés sur leurs étages et travaillent en équipes ou binômes afin d'être en surnombre face aux détenus. La direction interrégionale semble avoir approuvé ces recommandations. A suivre... S'agissant des quartiers « RESPECT » ou autres quartiers fonctionnant en « portes ouvertes » (régime de confiance) certains établissements ont procédé à la fermeture des portes. Mais pas tous ! Pour l'UFAP UNSa Justice, il va de soi que les consignes générales de confinement imposent que tous ces quartiers fonctionnent en mode fermé, n'en déplaise à certains directeurs fébriles sur cette question !

UNION REGIONALE UFAP UNSA JUSTICE DES HAUTS DE FRANCE

Maison d'Arrêt de Douai

505, rue de Cuincy – 59507 DOUAI

Tél : 03.27.91.84.46 - Port : 06.15.16.03.21

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS

L'inquiétude des agents sur l'absence de masques et de gels hydro-alcooliques dans l'exercice de leurs missions, a bien évidemment été abordée. Dans un premier temps la D.I nous indique avoir récupéré l'ensemble des stocks disponibles dans les établissements (2670 masques FFP2 et 5000 masques chirurgicaux) qui a été redistribué sur les structures par des agents des PREJ. Ces masques sont périmés au point de vue de leur date limite d'utilisation mais sont toujours valables en fonction de leur condition de stockage. En parallèle, une commande importante de 100 000 masques par la DAP est en cours, afin d'approvisionner tous les établissements et services, mais la direction interrégionale n'a aucune information relative à la date de livraison. Sur ce point, au regard de la pénurie qui touche l'ensemble du pays et de la priorité donnée aux personnels soignants, l'UFAP UNSa Justice reste très perplexe sur une proche livraison dans nos services. S'agissant des gels hydro-alcooliques, même constat. Des commandes sont en cours mais la pénurie de stocks ne permet aucune livraison dans l'immédiat. Des consignes sont données aux chefs d'établissement et DSPIP de mettre à disposition dans chaque service des produits de substitution (savon, lingettes désinfectantes, gants à usage unique...). Malheureusement, sur ce problème frustrant pour les personnels qui craignent à juste titre de contracter le COVID-19, nous ne pouvons que déplorer les manquements et les énormes lacunes de l'Etat qui impactent toutes les administrations.

Concernant la continuité d'activité des services d'Insertion et de Probation en milieu ouvert et fermé, une nouvelle note de cadrage de la DAP en date du 17 mars vient rappeler les mesures à mettre en œuvre. Il est à noter que jusqu'à présent certains DFPIP dérogeaient à ces règles en ordonnant des missions et des méthodes de travail contraires aux directives de la DAP. La Direction Interrégionale nous indique qu'en complément de la note DAP, une circulaire régionale sera adressée à l'ensemble des DFPIP. Une réunion avec les organisations syndicales représentatives des SPIP est également programmée ce jeudi après-midi afin d'analyser les problématiques particulières propres à chaque service.

Un bilan a été effectué sur les ressources humaines et le taux d'absentéisme dans les différents services. D'une manière générale, la DI nous informe que la situation est sous contrôle et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer pour l'instant, malgré la délivrance d'un nombre conséquent d'autorisations spéciales d'absences pour divers motifs (gardes d'enfants, personnels vulnérables ou identifiés à risques) et d'arrêts maladies « classiques ». Sur ce sujet sensible, l'UFAP UNSa Justice n'a pas manqué de dénoncer la situation très tendue sur la MA Arras, provoquée par la tentative de « séquestration » de la cheffe d'établissement, qui emploie les agents en service de 7h à 19h et les confine dans l'établissement la nuit (sans comptabiliser les heures) afin de s'assurer de leur présence le lendemain matin ! Cet aménagement de service qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales, n'a aucun intérêt si ce n'est de fatiguer les personnels et au final perdre le peu d'agents encore disponibles. La directrice interrégionale nous a confirmé que la MA Arras connaît actuellement un taux d'absentéisme supérieur aux autres établissements et qu'il convient de trouver des solutions durables pour assurer la continuité de l'activité. Pour autant, il existe d'autres ressources possibles avant d'avoir recours à ce type d'organisation contraignante pour les agents qui ont aussi des obligations familiales et le besoin de souffler en sortant de l'univers carcéral. La direction interrégionale prendra donc les mesures nécessaires (envoi de renforts) pour mettre fin à ce service. La barrière des 108h par trimestre a également été abordée. La Directrice Interrégionale nous rappelle qu'à ce jour, cette règle qui concerne toute la fonction publique est toujours en vigueur. L'UFAP UNSa Justice s'est empressée de rappeler que tout dépassement devra être reporté sur le trimestre suivant. Dans le cas contraire, si la DI ne souhaite pas respecter cette consigne, il convient dès maintenant de ne plus solliciter les agents qui ont atteint cette limite ! Car il n'est pas question qu'ils travaillent pour la gloire !

Nous avons aussi évoqué les situations administratives des agents ayant réussi le concours de 1^{er} svt ou encore ceux mutés au 1^{er} avril prochain. Vraisemblablement ces personnels seront maintenus sur leurs établissements actuels sauf pour ceux qui ont déjà entrepris les démarches de déménagement. La DAP est saisie sur ces questions et chaque situation sera étudiée au cas par cas.

L'UFAP UNSa Justice a conscience de l'ampleur de cette crise sanitaire qui a un impact considérable dans le fonctionnement des établissements pénitentiaires. Il est évident que beaucoup de problèmes sont encore à prévoir, surtout si la durée de confinement devrait être allongée. A ce titre, nous avons rappelé la nécessité de préserver le dialogue social et d'associer les organisations syndicales dans le choix des décisions prises pour adapter localement les consignes interrégionales et nationales. Tout comme il est aussi important de communiquer au maximum avec les agents afin de maintenir un climat de confiance à tout niveau.

Cette pandémie du COVID-19 représente un véritable défi pour notre administration et c'est ensemble que nous parviendrons à mener cette guerre sanitaire. L'UR UFAP UNSa Justice reste à la disposition des bureaux locaux pour relayer toutes les difficultés qu'ils rencontreront sur leurs structures.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice des Hauts-de-France

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS

www.ufap.fr



PANDÉMIE DU COVID-19

LES HÉROS DE L'OMBRE...

Union Régionale des Hauts-de-France

Lundi 23 mars 2020

Ce week-end aura été très éprouvant pour les personnels pénitentiaires qui assurent leurs missions de garde des détenus dans un contexte très difficile où ils doivent faire face en permanence à la vindicte d'une population pénale de plus en plus déterminée à se rebeller, pour défier l'autorité pénitentiaire et faire tomber un système tout entier.

Si les causes de ces débordements sont sans aucun doute, liées aux mesures obligatoires de confinement qui impactent leur quotidien, tout le monde aura compris que ce sont surtout les manques d'approvisionnement en produits stupéfiants de toutes sortes, induits par certaines restrictions à commencer par la suspension des parloirs, qui justifient ces excès de violence. Notons également, que sans vouloir forcément les remettre en cause, les récentes annonces de la Ministre de la Justice ont sûrement eu un effet euphorique sur la population pénale qui s'imagine peut-être qu'en raison de cette crise sanitaire ils pourront tous bénéficier d'une remise en liberté anticipée!

Si les tensions étaient palpables sur la majorité des établissements des Hauts-de-France, ce sont surtout les structures de Sequedin, Longuenesse et Maubeuge qui ont été les plus touchées avec des mouvements nécessitant l'intervention de l'ERIS de Lille, des FSI pour sécuriser les abords extérieurs, et mobilisant de nombreux renforts d'agents disponibles ou d'agents des PREJ. S'il n'y a heureusement pas de blessés à déplorer, les dégâts matériels sont considérables, à tel point que sur Maubeuge les promenades sont suspendus jusqu'à nouvel ordre afin d'effectuer les travaux sur les cours de promenade devenues inutilisables. Les meneurs de ces révoltes ont été identifiés, placés au quartier disciplinaire et des transferts vont être organisés très prochainement.

L'union régionale UFAP UNSa Justice tient à nouveau à féliciter le courage exemplaire des personnels pénitentiaires de tous corps et grades confondus, qui avec un professionnalisme sans faille ont su préserver l'ordre face à des mutins surexcités. Tôt ou tard, ces héros de l'ombre trop souvent oubliés par les médias, devront être reconnus et récompensés à leur juste valeur pour leur bravoure et leur présence essentielle dans cette guerre sanitaire.

BRAVO À TOUS CES SOLDATS QUI SE BATTENT DANS L'OMBRE !

Pour autant, cela nous renvoie une fois de plus sur les conditions sécuritaires insuffisantes, pour ne pas dire les mises en danger engendrées par les comportements irresponsables de certains chefs d'établissement inconscients qui rechignent toujours à appliquer les consignes de précaution évidentes pour prévenir tous types d'incident (travail en équipe, fermeture des portes dans tous les régimes de détention, arrêt de toutes les activités, multiplication des tours de promenades pour empêcher les rassemblements massifs...).

Tout doit être mis en œuvre pour limiter au maximum les risques auxquels sont exposés les personnels.

Comme elle l'a déjà fait auprès de la direction interrégionale, l'UFAP UNSa Justice alerte à nouveau sur l'urgence à prendre toutes les dispositions possibles pour diminuer le nombre de détenus en promenade ou au sport, surtout quand les risques de mutinerie sont connus à l'avance car annoncés par les détenus eux-mêmes ! Il est grand temps d'activer le fameux « plan B ! » sans attendre des bilans beaucoup plus graves ! N'attendez pas qu'il soit trop tard !

De plus ces personnels qui sont sur le pied de guerre tous les jours n'ont toujours pas le matériel pour se protéger. Au-delà des gestes barrières certes nécessaires, il est impératif que les agents soient dotés de masques afin de réduire les risques de propagation du virus entre eux, avec les détenus ou encore dans leurs propres familles ! C'est le minimum qu'on leur doit !

A FORCE DE MÉPRISER LES PERSONNELS ET MINIMISER LES RISQUES SANITAIRES, NOS DIRIGANTS VONT VITE SE RETROUVER BIEN SEULS !

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice des Hauts-de-France

UNION REGIONALE UFAP UNSA JUSTICE DES HAUTS DE FRANCE

Maison d'Arrêt de Douai

505, rue de Cuincy – 59507 DOUAI

Tél : 03.27.91.84.46 - Port : 06.15.16.03.21

LES TRACTS

LES TRACTS

LES TRACTS

www.ufap.fr



Union Régionale des Hauts-de-France

PANDÉMIE DU COVID-19 GROS PLAN SUR LE CHAMP DE BATAILLE...

Lundi 30 mars 2020

Ce Vendredi 27 mars après-midi, les organisations syndicales étaient réunies en visio-conférence avec la direction interrégionale pour faire un point sur l'état des services et établissements des hauts-de-France, impactés par les mesures de confinement suite au déploiement du COVID-19. Malheureusement, la situation dans les prisons n'est pas parfaitement contrôlée comme peut l'annoncer M.Belloubet dans les médias. Bien au contraire, il y a encore beaucoup de lacunes et si l'administration ne change pas de braquet, les conséquences dans les prisons seront très lourdes.

Car ce n'est certainement pas le désengorgement des prisons, même s'il apportera une petite bouffée d'oxygène pour les personnels, qui suffira à empêcher le COVID-19 de se propager en détention !

L'UFAP UNSa Justice a de nouveau dénoncé « le grand n'importe quoi » orchestré par des directeurs frileux qui continuent de gérer leurs établissements en dépit des règles de bon sens. Il est affligeant de constater que dans certains quartiers, les détenus circulent librement et peuvent même se réunir en cellule ou se rassembler dans des lieux communs comme des salles d'activités/sport. Où est le confinement dans ces cas ? Ces cadres n'ont-ils pas saisi le sens du mot « confinement » ? Sur ces problématiques, la direction interrégionale ne nous a apporté aucune explication ou réponse satisfaisante.

Le sujet scandaleux relatif au manque de moyens de protection des agents en détention a bien évidemment été abordé. Lors de cette visio-conférence, là non plus nous n'avons pas avancé d'un poil depuis la dernière réunion du 19 mars. En une semaine la situation ne s'était pas améliorée, elle s'était même aggravée, tant l'administration se bornait à ne pas protéger les agents en contact direct avec les détenus. C'est consternant ! La situation se complique de jour en jour. De plus en plus d'agents sont renvoyés chez eux suite à l'apparition de symptômes inquiétants. Parallèlement le nombre de détenus placés en quatorzaine se multiplie, entraînant la crainte des personnels démunis de moyens pour gérer cette crise.

L'Etat qui assure vouloir combattre le COVID-19 et mener une guerre sans merci, doit commencer par protéger ses propres soldats qu'il envoie en premières lignes. Depuis le début de cette épidémie, l'UFAP UNSa Justice n'a cessé de revendiquer cette exigence. Il semblerait que nos dirigeants qui jusqu'à présent faisaient la sourde oreille ont enfin entendus les nombreux cris d'alertes envoyés par les organisations syndicales et les personnels eux-mêmes qui craignent pour leur santé et celles de leurs proches. En effet, depuis samedi des instructions ont été données par la DAP afin que les agents en contact direct avec la population pénale soient dotés d'un masque qu'ils devront porter sur la durée d'une faction de 6h.

C'est une bonne chose, mais ce n'est qu'un début !

Tôt ou tard le virus va entrer dans nos murs, il faut donc agir rapidement. Si cette distribution de masques pris sur les stocks disponibles en établissements, est un premier pas, il faut aller plus loin en accélérant les livraisons de manière à doter l'ensemble des personnels pénitentiaires, qu'ils exercent en milieu ouvert ou fermé. Car les risques de transmission du virus ne se limitent pas aux détenus. Nous le répétons, tout doit être mis en œuvre pour devancer cette contagion et stopper ce virus dévastateur. Et cela ne s'arrête pas au port des masques. Nous réclamons toujours le renforcement des autres moyens de protection, telles que les fournitures de gels hydro-alcooliques, de savon, de gants à usage unique, de lingettes désinfectantes pour nettoyer les postes de travail, qui sont autant de mesures indispensables à la lutte contre la propagation du virus, de surcroît à l'aube du PIC annoncé dans les hauts-de-France.

Par ailleurs, si cette bataille n'est qu'une étape dans cette guerre sanitaire, il convient d'ores et déjà de préparer la prochaine, qui concernera la période de dé-confinement. L'administration doit absolument anticiper cette phase afin de ne pas renouveler les mêmes erreurs, en commençant par le test de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Cette précaution sera primordiale pour éviter un retour en force du COVID-19. Nous n'en sommes pas encore là mais il faut l'envisager.

Ce combat est encore loin d'être gagné !

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice des Hauts-de-France

UNION REGIONALE UFAP UNSA JUSTICE DES HAUTS DE FRANCE

Maison d'Arrêt de Douai

505, rue de Cuincy – 59507 DOUAI

Tél : 03.27.91.84.46 - Port : 06.15.16.03.21

Vie syndicale

Manifestation retraites - Lille
09 Janvier 2020



Visite CP Lille - Annœullin
13 Février 2020



Réunion de travail FIP
Hauts-de-France - 13 Février 2020



Visite Luciano DUCCESCHI
CP Lille Loos Sequedin
03 Mars 2020



Visite Luciano DUCCESCHI
MA Valenciennes
03 Mars 2020



Visite Luciano DUCCESCHI
CP Vendin le Vieil
04 Mars 2020



Vie syndicale

Visite Luciano DUCCESCHI
CP Beauvais - 05 Mars 2020



Visite Luciano DUCCESCHI
CP Beauvais - 05 Mars 2020



Visite Luciano DUCCESCHI
CP Liancourt - 05 Mars 2020



CE à Zudausques
06 Mars 2020



Agence immobilière

Un achat immobilier est un rêve. Se constituer un patrimoine pour vous et votre famille doit vous permettre d'assurer votre avenir. Il est parfois compliqué de savoir ce que l'on souhaite (secteur, type de bien), alors n'hésitez pas à nous consulter avant même de faire vos premières visites, Vous avez déjà acheté et vous souhaitez trouver mieux ? Estimation gratuite et conseil pour mieux vendre sur demande A votre service, pour que l'achat de votre nouveau bien et la vente de l'ancien se passe au mieux.

Vous souhaitez INVESTIR dans l'immobilier ? Nous pouvons également vous aider

Courtage en prêt

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé afin d'obtenir les meilleures conditions du marché mais surtout un financement sur mesure répondant à vos besoins.

Beaucoup de critères sont à prendre en considération lorsque l'on souhaite faire un achat immobilier (durée, assurances, garantie), vous n'avez pas le droit à l'erreur et nos conseillers le savent parfaitement.

Adhérents UFAP : - 50% sur les frais de courtage.

Gestion locative

Besoin de trouver une location rapidement sur un secteur que vous ne connaissez pas, suite à votre mutation ?

Nous vous trouvons les meilleures offres correspondant à vos besoins spécifiques, Maisons, appartements, garage, une large gamme s'offre à vous. Nous n'avons pas le bien vous correspondant ?

Pas de soucis, en tant qu'adhérent FNAIM, nous pouvons travailler avec 70% des agences immobilières sur nos secteurs.

ARTICLES DE PRESSE



09 JANVIER 2020

SEQUEDIN

Deux surveillants agressés par un détenu à la sortie du parloir de la prison de sequedin

Ce mercredi, deux surveillants de la prison de Sequedin ont été agressés par un détenu. À la sortie du parloir, l'homme était en possession de drogues et de produits prohibés. L'UFAP UNSa Justice souligne un problème spécifique au sein de l'établissement.



Cela faisait un an que le centre pénitentiaire de Sequedin n'avait pas recensé une agression de ce type. **Ce mercredi, deux surveillants ont été agressés par un détenu, à la sortie de son parloir avec sa mère.** « *Il n'avait pas un comportement serein lors de la palpation. L'un des surveillants a détecté quelque chose d'anormal en bas de son dos, alors il a été transféré en salle de fouille* », explique David Dehaese, représentant de l'organisation syndicale UFAP UNSa Justice.

Sur lui, les agents trouvent **40 g de stupéfiants, 53 g de tabac, un téléphone, un câble USB et des feuilles à rouler.** Le détenu a alors asséné un coup de poing à un premier surveillant et tenté d'en étrangler un autre avant d'être maîtrisé. « *L'un a un hématome à l'œil, l'autre est touché aux côtes* » précise le syndicaliste. Les deux surveillants ont été transférés à l'hôpital et ont porté plainte.

Une enquête ouverte

La mère du détenu a été emmenée et entendue par les services de police dès sa sortie du parloir. Son fils, lui, a été immédiatement **placé en quartier disciplinaire.** Une enquête est ouverte pour déterminer la provenance des produits illicites. « *Elle nie complètement lui avoir fourni, or il n'avait rien à l'entrée du parloir* » précise David Dehaese.

Le parloir : point noir de la prison

L'organisation syndicale dénonce le manque d'effectifs et de moyens alloués au parloir au sein de la prison. Depuis **l'évasion de Redouane Faïd**, en 2013, « *le service tourne au ralenti, sans encadrement et des agents occupent deux postes, alerte le représentant. Depuis la création des équipes de sécurité pénitentiaire, le parloir est devenu le lieu privilégié du trafic* ». Le bureau local UFAP UNSa Justice demande désormais de rencontrer le directeur de la prison pour mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

ARTICLES DE PRESSE



21 FEVRIER 2020

ARRAS ET BAPAUME

Coronavirus : parloirs suspendus, promenades restreintes...
le confinement accentué en prison

Les prisons sont aussi concernées par des mesures de confinement destinées à contrer la propagation du coronavirus.

Quand bien même les détenus sont déjà soumis à l'isolement qu'impose la prison. Parloirs, mais aussi cours et formations sont suspendus. Les promenades sont restreintes... À Arras et Bapaume, des surveillants témoignent.



Les établissements pénitentiaires doivent aussi s'adapter aux **mesures prises** pour lutter contre le **coronavirus**. L'Arrageois compte deux prisons : la maison d'arrêt d'Arras et le centre de détention de Bapaume. De prime abord, on pourrait penser que les mesures de confinement ne changent pas grand-chose à la vie de personnes déjà « confinées ». Pourtant, les incidences sont multiples.

Car si les livraisons (pain, draps, denrées alimentaires...) sont toujours assurées et que les détenus peuvent se faire à manger ou fumer des cigarettes grâce au maintien du système des cantines, des mesures drastiques ont été prises.

Première mesure radicale : il n'y a plus de parloirs. Pour éviter les contacts. « Certains sont mécontents, mais ils comprennent dans l'ensemble, explique M. Hurtrel, surveillant (UFAP) à la maison d'arrêt d'Arras. Ils ont le droit au téléphone avec la cabine accessible en promenade ». Des familles appellent également. Il a fallu leur expliquer. « Pour l'instant, c'est calme car les détenus ont eu leur parloir le week-end dernier, souligne de son côté le SPS. Mais on attend le deuxième week-end car ils n'auront pas de parloir, pas leur consommation de stupés non plus, parce qu'on sait qu'il y a des remises irrégulières ».

À Bapaume, **les unités de vie familiales et les salons familiaux sont aussi suspendus.** Une soupape en moins. À Arras comme à Bapaume, on s'attend à une recrudescence des **projections de stupéfiants** et de téléphones portables par-dessus les murs. En Italie, des mutineries avaient éclaté dans ce contexte.

Autre mesure importante : **les interventions extérieures sont suspendues.** Pas de cours ni de formations, pas d'ateliers, pas de culte non plus (imams et prêtres ne sont pas autorisés à entrer). À la maison d'arrêt d'Arras, seule l'unité de consultation et de soins ambulatoires fonctionne normalement. À Bapaume, on a même fermé la salle de musculation.

Quant aux promenades, cruciales, elles sont maintenues mais réajustées. À Arras comme à Bapaume, on a divisé les bâtiments par petits

groupes. Une heure maximum à Bapaume, deux heures à Arras.

Des cas suspects à Bapaume

À Bapaume, un bâtiment a été aménagé de sorte que quelques cellules sont dédiées aux suspicions de coronavirus. Avec masques, lunettes, gel hydroalcoolique et combinaison. Pour l'heure, quatre cas suspects seraient confinés : deux hommes et deux femmes. Leurs déplacements sont restreints. Il s'agit de cas non avérés, nous précise-t-on cependant.

Et la santé des surveillants ?

Les surveillants pénitentiaires sont inquiets. Ils craignent de tomber malades, et potentiellement de transmettre le coronavirus aux détenus. « On a des surveillants fragiles qui rentrent chez eux et ne peuvent pas travailler, assure M. Hurtrel, du syndicat UFAP à la maison d'arrêt d'Arras. On est en première ligne aussi. On nous dit de ne pas compter nos heures, mais il y a des limites ».

Le surveillant assure qu'il a été question de les faire travailler 72 heures, mais pas 72 heures payées, avec nécessité de passer la nuit sur place, au cas où et pour renforcer.

Des masques sont arrivés mercredi matin en provenance de la direction interrégionale pénitentiaire. « Mais il n'y a pas de contrôle de fièvre à l'entrée, s'étonne M. Hurtrel. On pourrait faire entrer le virus ».

Au centre de détention de Bapaume, on a aussi des masques et des gants, ainsi que quelques cellules dédiées aux éventuels cas. Les surveillants indiquent limiter les contacts au maximum. Tous précisent que leur statut leur interdit de toute manière d'invoquer le droit de retrait.

« Pour l'instant, l'établissement est calme car on a communiqué »

La directrice de la maison d'arrêt d'Arras, Marie-Line Perez, détaille les conditions en vigueur actuellement dans l'établissement : « Pour l'instant, l'établissement est calme car on a communiqué avec la population pénale, et avec les familles. Depuis mercredi, il n'y a plus de parler. On avait communiqué avant. Le personnel est solidaire, on adapte en fonction du service. On maintient la cantine, la cuisine, la restauration, les promenades, les soins. Mais il n'y a plus d'intervenants et de formations. Juste l'unité sanitaire. Les promenades se déroulent en petits groupes. La promenade d'été, trois heures par jour, doit commencer lundi, mais ça dépendra du comportement.

On a reçu du matériel qui permet d'équiper les agents s'il y a des suspicions de Covid-19. Les directives viennent de la direction interrégionale. Actuellement, après le service, les agents rentrent chez eux. Ils ne sont pas bloqués sur place, pour éviter qu'ils n'attrapent le virus. Tout le monde n'était pas d'accord, il faut de toute façon que ce soit pareil pour tout le monde. C'est une décision qui viendra de la direction interrégionale »

ARTICLES DE PRESSE

3

21 FEVRIER 2020

LONGUENESSE

Projections de drogues, d'alcool ou de portables : la prison de Longuenesse en proie à "de gros problèmes de sécurité"



Projections de drogue, d'alcool ou de portables : la prison de Longuenesse en proie à « de gros problèmes de sécurité ».

Depuis plusieurs semaines, des personnes extérieures forcent le grillage de la prison de Longuenesse pour y projeter de la drogue, de l'alcool ou encore des portables. Le syndicat des surveillants demande plus de moyens humains, techniques et légaux pour pouvoir interpellier les auteurs.

Un nouveau phénomène prend de la vigueur à la prison de Longuenesse. Des personnes extérieures viennent forcer le grillage pour projeter différents objets : de la drogue, de l'alcool mais aussi des cartes sim, des clés USB ou des portables.

Projections de drogues, d'alcool : la prison de Longuenesse face à «de gros problèmes de sécurité»

Il y a deux semaines, «un kilo et demi de méthamphétamine » a été projeté selon Yannick Lefebvre, secrétaire local de l'UFAP UNSa Justice «C'est une drogue assez addictive qui peut C'est une drogue assez addictive qui peut changer le comportement des individus.»

Conséquence, pour les surveillants la peur monte : «On craint pour notre sécurité car nous on est obligé de

faire en sorte que tout se passe bien, qu'on soit au maximum en sécurité alors qu'il nous manque du personnel.»

Plus de moyens humains, techniques et légaux

« On est en manque de personnel » déplore le syndicalisme. « On est 162 en effectif présent contre un effectif théorique de 180. » Le week-end et la nuit, ils fonctionnent aussi en effectif réduit, ce qui les fragilise sur le terrain.

« Il est devenu récurrent que les détenus en promenade, bloquent la cour pour qu'on ne puisse plus y accéder et pour récupérer tout ce qui a été projetée. »

Une impuissance qui est aussi légale : « Le midi, on peut être dans la cour avec les collègues. Des personnes vont arriver pour jeter de la drogue ou de l'alcool. On peut leur crier dessus mais ils s'en foutent complètement. Ils connaissent les failles. Ils savent très bien qu'on ne peut pas les interpellier », regrette Yannick Lefebvre.

Des prisonniers qui n'osent plus sortir dans la cour

Cette mère de prisonnier interrogée à la sortie de la prison témoigne : « Mon fils ne sort pas en cours à cause de ça. Il sait que ça circule dans la prison. Il ne peut pas profiter du fait d'être en quartier libre à cause de ces projections. Il a peur d'être pris à partie. »

Un autre visiteur semble moins surpris : « Le phénomène n'est pas nouveau. Il y a de plus en plus de drogues qui circulent, de téléphones qui passent. Je comprends le mécontentement des gardiens de prison et je pense que certains détenus n'osent plus partir en promenade de peur des représailles. »

La direction ne nie pas le problème et affirme chercher des solutions avec les organisations syndicales pour ne pas livrer la prison aux trafics.

delta
FM**04 MARS 2020**

LONGUENESSE

La grogne monte chez les agents pénitentiaires



La grogne monte chez les agents pénitentiaires de la prison de Longuenesse. Depuis quelques mois, de plus en plus de projections dans la cour de promenade depuis l'extérieur permettent aux détenus de se fournir en drogue ou en alcool. Une situation compliquée à gérer pour les agents qui réclament des moyens supplémentaires pour lutter contre ce phénomène.

De plus en plus de projections passent dans la cour de promenade et permet aux détenus d'introduire de la drogue ou de l'alcool dans le centre pénitentiaire. Une situation compliquée à gérer pour les agents. Delta FM a rencontré Yannick Lefebvre, secrétaire local UFAP UNSa Justice



ARTICLES DE PRESSE

3

19 MARS 2020

HAUTS-DE-FRANCE

Incidents, cas suspects, peu de masques : le coronavirus met les prisons des Hauts-de-France sous tension

« **Ça commence sérieusement à éclater** », selon FO, face à la situation sanitaire des personnels, celle des détenus et les tentatives de rébellion de ces derniers.

La vie en prison est une chose. Le confinement en prison en est une autre. Alors qu'il a provoqué des mutineries mortelles en Italie, il s'applique en France aussi désormais : les parloirs sont fermés, les visites suspendues, les activités de travail non indispensables et les activités socio-culturelles également. Dans ce contexte, des syndicats et des associations craignent des débordements, mais aussi le risque épidémique dans de tels lieux clos. « *Ce que l'on craint le plus aujourd'hui*, explique le secrétaire régional adjoint UFAP UNSa Frédéric Charlet, *c'est la mutinerie. On n'aimerait pas que ça parte en vrille comme en Italie.* »

4 incidents et des appels à la rébellion

Depuis le début du confinement pour freiner l'épidémie de Coronavirus, quatre incidents se seraient produits dans des prisons des Hauts-de-France. « *À Douai, Maubeuge et Sequedin, des détenus ont bloqué les cours de promenade et refusaient de rentrer, pour protester, parce qu'ils ne peuvent pas voir leurs familles* », rapporte FO.

À Sequedin et Valenciennes, les équipes de surveillants ont réussi à tout faire rentrer dans l'ordre. Mais à Douai et Maubeuge, l'administration a dû mobiliser les Équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) pour faire réintégrer les cellules.

Mardi dans les Alpes-Maritimes, pour les mêmes raisons, deux portes sécurisées auraient été vandalisées par des détenus de la maison d'arrêt de Grasse, nécessitant l'exfiltration du personnel pénitentiaire. « *C'est généralisé, ça commence à éclater. Ce qui nous fait peur, c'est qu'on voit beaucoup de messages sur les réseaux, je pense de détenus*

eux-mêmes, appelant à des mouvements collectifs. Encore un cet après-midi. »

Pour éteindre le feu, le syndicaliste annonce des transferts sécuritaires (les transferts communs sont quant à eux suspendus, la justice travaille par visioconférence) : « *si on a un mouvement, on essaiera d'identifier les meneurs et on les changera de sites.* »

De son côté, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a annoncé ce jeudi **des mesures « d'accompagnement pénitentiaire »** qui entreront en vigueur lundi, pour toute la durée du confinement : télévision gratuite et 40 euros de crédits téléphoniques mensuels pour tous (soit 11 heures d'appels vers des fixes ou 5 heures vers des portables) ; 40 euros supplémentaires pour l'alimentation des détenus les plus démunis parce que leurs proches ne parviendraient pas à leur transférer l'argent habituel.

Des symptômes chez des détenus et personnels

Quand bien même les mesures de confinement étaient acceptées par les détenus, surffrontelles à éviter l'entrée et la propagation du virus dans nos prisons déjà surpeuplées ? Lundi, un homme de 74 ans incarcéré à Fresnes (Val-de-Marne) **est décédé à l'hôpital**. Réunis jeudi midi à la Direction Interrégionale de Lille pour une information sur les conduites spécifiques à adopter, les représentants syndicaux pénitentiaires ont exprimé leurs inquiétudes et réclamé des mesures.

« *Officiellement, on nous dit qu'il n'y a aucun cas de coronavirus dans la région, que ce soit dans la population carcérale ou le personnel pénitentiaire*, explique le secrétaire régional UFAP UNSa Guillaume Pottier, *mais plus personne n'est testé.* »

« *Faire respecter les mesures barrières est quasiment impossible avec la population carcérale* », selon FO un cas à Sequedin mardi et deux cas ce

matin à Maubeuge, affirme qu'il y a déjà « énormément de suspicions chez les détenus et elles se multiplient aussi chez les personnels. »

À Sequedin par exemple, 5 surveillants des parloirs ont été mis en quatorzaine suite à quelques symptômes grippaux ressentis dans le service. « On est très inquiet, parce que si demain on a une propagation dans une prison, on n'a pas les moyens de faire face ».

Pas de gel, peu de masques

Pour protéger les personnels « environ 7000 masques ont été distribués mercredi dans les prisons des Hauts-de-France, et le stock est en partie périmé car il devait servir à la grippe H1N1. » Ce « petit stock » doit en plus être gardé « pour d'éventuels contacts avec des cas confirmés, mais ça génère des tensions, les collègues ne comprennent pas qu'on a des masques et qu'on ne peut pas les utiliser. »

« Une grosse commande de gel hydroalcoolique a été passée. Mais je pense qu'on n'en verra pas la couleur. » Faute de gel ou de lingettes, le lavage des mains se fait à l'eau et au savon pour les détenus. Mais là encore, il n'y a pas suffisamment de stocks pour tenir. « Cette crise nous fait vraiment toucher du doigt les conditions sanitaires déplorables dans lesquelles on travaille ». Illustration pour les personnels de la maison d'arrêt d'Amiens : ici, les deux tiers des postes de travail des surveillants ne sont pas équipés de lavabos, alors « pour aller se laver les mains, il faut changer de bâtiment, donc quitter son poste. »

Face à la crise, l'organisation du travail est en cours d'adaptation. « Les personnels vulnérables, qui ont d'autres pathologies, seront mis à l'écart. Mais ça va être difficile, hier 80% du personnel était présent. »

À la maison d'arrêt d'Arras, établissement qui enregistre le plus d'absentéisme depuis le début des événements, la direction souhaitait mettre en place des équipes de surveillants en confinement de trois jours... dans la prison ! « Ça a démarré ce matin, on a fait venir des agents qui étaient censés rester trois jours, mais pour nous c'est hors de question, ça ne sert à rien, il y a d'autres organisations de travail à trouver. Finalement ça ne se fera pas », se réjouit Frédéric Charlet, de l'UFAP UNSa.

Moins d'incarcérations, plus de libérations ?

Malgré le confinement, les détenus français ont encore droit au sport en extérieur et aux promenades. Mais l'espace est restreint. « Pas plus tard qu'hier, on pouvait encore avoir 100 personnes dans une cour », regrette FO, qui se réjouit d'avoir « obtenu aujourd'hui des consignes de limitation du nombre de détenus sur les terrains et dans les cours ».

« 100 détenus dans une cour, quand on connaît la taille de la cour de Sequedin par exemple, c'est ingérable », abonde Guillaume Pottier, secrétaire régional UFAP UNSa. La promenade, on ne peut pas la leur retirer, ça serait invivable pour eux, mais on aimerait qu'ils soient moins, quitte à faire plus de tours de promenades. Ce qu'il faut, c'est éviter la surchauffe. »

Pour limiter encore les risques, l'idéal sanitaire serait de dépeupler les prisons. Précisément, la ministre de la Justice a appelé les juridictions à « différer la mise à exécution des courtes peines d'emprisonnement ». Nicole Belloubet se réjouit d'ailleurs qu'au niveau national, « ces derniers jours », seule « une trentaine » d'individus sont incarcérés quotidiennement, « contre plus de 200 habituellement ».

« On aimerait que la justice accélère les mises en semi liberté, permette plus de libérations conditionnelles et de remises de peines », déclare Frédéric Charlet. Et l'idée d'un décret d'une grâce présidentielle ? « On nous a dit que c'était juste une rumeur. »

ARTICLES DE PRESSE



22 MARS 2020

SEQUEDIN

Quatre détenus en garde à vue après un refus de regagner leurs cellules samedi soir à Sequedin

Avec la suppression des parloirs due au coronavirus, la tension est palpable dans les prisons. Illustration ce week-end à Sequedin : quatre détenus qui refusaient de regagner leurs cellules ont été placés en garde à vue et seront jugés en début de semaine.

Une soixantaine de détenus étaient en promenade de 15 h à 17 h samedi. Des cris ont été entendus par les voisins de la prison en début de soirée. Que s'est-il passé pour que la situation se tende ? « Les détenus ont refusé de regagner leurs cellules et ont bloqué la porte, rien d'exceptionnel, ça n'a pas été une mutinerie, contrairement à ce qu'on a pu entendre çà et là. Petit à petit, la plupart ont accepté de rentrer. Les collègues ont géré. À 19 h, tout était terminé », raconte une source syndicale à l'UFAP UNSaJustice. Pour quatre détenus, ça a cependant été plus compliqué. Ils ont été placés en garde à vue et devraient être jugés en comparution immédiate.

Les causes de cette montée de fièvre ? Les parloirs ont été supprimés la semaine dernière, et ce sera encore le cas tout le temps des mesures de confinement dues au coronavirus. « Ils n'ont plus de lien à l'extérieur, ce n'est pas simple », explique cette même source syndicale.

Il n'y a pour le moment aucun cas avéré de coronavirus à la prison de Sequedin, ni chez les surveillants, ni chez les détenus. Juste des suspicions pour quelques personnes qui sont du coup confinées.

Quels risques de propagation en prison ?

Sur les réseaux sociaux, des familles de détenus s'inquiètent des conditions de promiscuité, et donc de risques de propagation du virus.

Elles déplorent cette suppression des parloirs. Il serait question de pallier cette absence d'échanges pour les familles par des crédits téléphoniques supplémentaires. Nicole Belloubet, ministre de la Justice, a aussi annoncé vendredi la libération anticipée de prisonniers malades ou en fin de peine, et la livraison de masques.

Nous n'avons pas réussi à joindre dimanche la direction de l'administration pénitentiaire.


22 MARS 2020

DOUAI

À cause du coronavirus, la situation est tendue à la maison d'arrêt de Douai

Mardi en fin d'après-midi, une soixantaine de détenus de la maison d'arrêt ont refusé de réintégrer leur cellule après la promenade. Une réaction en lien avec les mesures prises pour endiguer l'épidémie de coronavirus.



Ça n'arrive pas tous les jours mais leur renfort est impératif quand la situation n'est pas gérable par le seul personnel pénitentiaire. Mardi, en fin d'après-midi, les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) ont dû intervenir à la maison d'arrêt de Douai pour prêter main-forte aux surveillants et contraindre une soixantaine de détenus à réintégrer leur cellule. L'opération n'a fait aucun blessé mais elle témoigne de la tension qui règne derrière les hauts murs de la vieille prison de la rue de Cuincy.

Pour les détenus, cet acte de désobéissance avait pour but de réagir à la décision, prise le jour même, de suspendre les parloirs et tout contact « physique » avec l'extérieur. **Désormais et jusqu'à nouvel ordre, ils ne peuvent plus voir leurs proches**, participer aux ateliers, formations et autres activités qui impliquent l'entrée en détention d'un intervenant extérieur.

« *Tout ça, ça crée un peu plus de tension* », reconnaît Rodrigue Bray, représentant UFAP UNSA Justice. D'autant que le temps de promenade a été réduit à une seule sortie par jour pour limiter la densité de détenus dans la cour au même moment.

Sans parloir, moins de shit

Des mesures pour accompagner ces restrictions sont mises en place dès ce lundi mais ce n'est pas ce qui va arranger la situation, selon la CGT. « *Les détenus nous ont déjà prévenus : s'ils n'ont plus de shit, ils vont « serrer », péter un câble.* » Car la principale porte d'entrée du cannabis à la maison d'arrêt de Douai, c'est le parloir.

Sans parloir, moins de shit. **Les surveillants s'attendent donc à ce que les projections de missiles au-dessus des murs d'enceinte s'intensifient** pour alimenter les détenus. « *Rien qu'aujourd'hui (samedi), indique la CGT on a retrouvé un paquet : il y avait 120 g d'herbe et de la résine.* »

« *Pour l'instant, on n'a pas de cas, mais c'est possible que ça se déclare plus tard.* »

Le personnel pénitentiaire, forcément, est en première ligne. Mais sans masque pour le moment. « *Le seul stock qu'on a, poursuit LA CGT, c'est un vieux stock qui date du H1N1. Et la moitié a été réquisitionnée pour approvisionner d'autres établissements.* »

Les surveillants ont beau prendre toutes leurs précautions, les détenus du quartier de semi-liberté sortent et rentrent presque tous les jours.

« *Leur temps de sortie a été limité à trois heures car les entreprises dans lesquelles ils travaillent sont fermées, indique la surveillante. Mais le problème, c'est qu'on ne sait pas ce qu'ils font dehors et qui ils voient.* » Ils rentrent le soir et introduisent peut-être malgré eux le virus en prison.

Deux surveillants sont actuellement confinés car suspectés de contamination. Ça n'a pas d'impact sur les effectifs car les personnels habituellement mobilisés au parloir renforcent les autres unités, mais il ne faudrait pas que l'épidémie s'aggrave. « *Pour l'instant, on n'a pas de cas (de coronavirus) à Douai, mais c'est possible que ça se déclare plus tard, ajoute Rodrigue Bray. Ce n'est que le début.* »

ARTICLES DE PRESSE

3

22 MARS 2020

MAUBEUGE ET LONGUENESSE

Coronavirus : les prisons de Maubeuge et Longuenesse saccagées ce dimanche après-midi par des détenus

De violents heurts ont eu lieu cet après-midi dans les prisons de Maubeuge (Nord) et Longuenesse (Pas-de-Calais). 110 détenus ont détérioré les lieux pour protester contre leurs conditions de détention en pleine épidémie du coronavirus.

Le personnel pénitentiaire sentait depuis quelques jours que la situation allait dégénérer... C'est finalement cet après-midi que des mutineries ont eu lieu.

À Maubeuge, deux groupes de détenus réalisaient leurs promenades près de deux bâtiments distincts à 14h15. Un quart d'heure plus tard, les 25 détenus du premier groupe et les 65 du second bloquent les accès. Ils arrachent les grillages qui séparent les chemins de promenade et les chemins de ronde. Ils brisent les vitres des bâtiments auxquelles ils ont accès. Ils utilisent enfin, des bouts de cartons ou de bois pour incendier quelques endroits de la cour.

Surtout, ils jettent des objets enflammés dans les trappes d'exfiltration d'air «avec la volonté de mettre le feu aux bâtiments, c'est ce qui nous fait parler de mutineries», explique FO.

Les détenus s'étaient probablement coordonnés sur le réseau social Snapchat

«Depuis le début de la semaine les détenus lancent des appels à un mouvement collectif sur le réseau social Snapchat», déplore le syndicaliste, alors que les détenus parviennent, de plus en plus, à communiquer via les réseaux sociaux malgré l'interdiction.

Les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) sont venues en renfort cet après-midi pour contenir la situation dans la cour de promenade de la prison de Maubeuge. Un détenu a filmé les scènes sur le réseau social Snapchat. Il n'a pas le droit de détenir un smartphone et encore moins de surfer sur les réseaux. France 3 NPDC a pu avoir accès aux séquences.

Les prisonniers protestent contre le manque de mesures prises pour empêcher la propagation du coronavirus dans les centres pénitentiaires. Dans plusieurs prisons du Nord et du Pas-de-Calais, **la situation devient effectivement électrique depuis quelques jours**, malgré les annonces faites par Nicole Belloubet, ministre de la santé, pour adapter la vie des détenus pendant l'épidémie.

Coronavirus : les détenus et leurs proches s'insurgent contre les conditions de vie en prison, le gouvernement réagit

À Longuenesse, dans le Pas-de-Calais, situation similaire, mais sans départ de feu. De nombreux projectiles ont été lancés vers le personnel et toutes les vitres du rez-de-chaussée et du premier étage, donnant notamment sur les salles d'activités, ont été brisées. Le poste de surveillance de la promenade, où se tient la personne en charge de surveiller les détenus lorsqu'ils sont dehors, a été fracturé.

«*On s'attendait à quelque chose aujourd'hui*», affirme Yannick Lefebvre, secrétaire local pour l'UFAP UNSa Justice. Il craint que des événements se répètent dans la semaine.

Une trentaine de détenus sont concernés. Ils réclament «*plus de douches, plus de lavage du linge et le port du masque pour les agents*», l'incident est terminé depuis 16h45. Cinq personnes auraient été placées en quartier disciplinaire. Hier samedi, **quatre détenus ont été mis en garde-à-vue à Sequedin**, près de Lille, pour des comportements similaires.

Les syndicats veulent espacer les promenades pour éviter de nouveaux débordements...

Alors que les ERIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité) et la police sont toujours en opération pour rétablir la situation, FO «*regrette*

fortement que l'administration n'ait pas pris de mesure», pour éviter une situation prévisible, selon eux.

Le personnel souhaite étaler les promenades et les réduire, à la fois pour éviter le risque de contamination au coronavirus, mais aussi, pour prévenir les heurts, comme cet après-midi.

«*La direction régionale refuse*», regrette FO, alors que les promenades sont maintenues entre les murs des 188 prisons françaises. La direction administrative des prisons (DAP) a, en effet, affirmé que «*la suppression des promenades n'est pas d'actualité*», reconnaissant que ces moments passés à l'extérieur pouvaient générer «*des mouvements d'inquiétudes*».

... Et craignent pour leur santé ainsi que celle des détenus

Le personnel pénitentiaire de Longuenesse travaille sans masque et sans gel hydro alcoolique depuis le début de l'épidémie. «*La direction nous dit que les masques ne servent à rien si on respecte les distances de sécurité. Mais le personnel et les détenus, on est sans cesse proches*», se désole Yannick Lefebvre qui travaille dans la prison.

«*On se met en danger*», poursuit-il. À la fois vis à vis de la population carcérale, à qui les surveillants peuvent amener le virus de l'extérieur, et vis-à-vis de leurs familles lorsqu'ils rentrent chez eux le soir.

Les masques, commandés par la direction, ne sont toujours pas arrivés.

JOURNAL DES FORCES
URS TERRORISTES
NIE CONDAMNÉS

Deux grenades
à Tizi-Ouzou
Alger (d.a.r.a.). — Dans la mallé-
née d'hier, deux grenades ont été
lancées par des terroristes à Tizi-
Ouzou. La première chez M. Morra,
commerçant en vins; son épouse a

tement: M.
sionnaire, c
Tlemcen: M
saire princ
départemen
commandant
dormerie de
Le minis

ARTICLES DE PRESSE



22 MARS 2020

LONGUENESSE

Les détenus mutinés de la prison de Longuenesse ont finalement regagné leurs cellules

Inquiets de la propagation du coronavirus et de plus en plus isolés, des détenus de la prison de Longuenesse se sont rebellés ce dimanche midi. Une trentaine d'entre eux n'ont pas accepté de réintégrer leurs cellules du centre de détention après la promenade. L'équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS) a rétabli l'ordre. Cinq meneurs ont été envoyés en quartier disciplinaire.



Sorties pour leur promenade à 13 h 45 ce dimanche, **une trentaine de personnes** détenues de la prison de Longuenesse n'ont **pas voulu regagner leurs cellules** du centre de détention, trois quarts d'heure plus tard. Bloquant les accès, ils se sont enfermés dans la cour. Visé par des projectiles, le surveillant qui supervisait la détente a été évacué.

Inquiets quant à la propagation du coronavirus, ils réclameraient **la possibilité de multiplier les douches, une augmentation des lessives et le port de masques par le personnel pénitentier**. Sur le qui-vive, une vingtaine de membres de l'équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS) de Lille, unité spécialisée dans la gestion de tensions en établissement pénitentiaire, sont intervenus rapidement accompagnés d'une quinzaine d'agents du Pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ).

Des surveillants ont également été appelés en renfort. À 17 h, le calme était revenu. La majorité des prisonniers ont finalement rejoint leurs bâtiments. Cinq d'entre eux ont été placés en quartier disciplinaire. Sollicitée, l'administration pénitentiaire n'a pas donné suite pour le moment.

Situation explosive

Pour juguler la crise sanitaire, la direction de la prison de Longuenesse a **mis en place d'importantes mesures depuis mardi 17 mars**. Les détenus les plus vulnérables sont confinés seuls. Les transferts de prisonniers, **les activités et les parloirs sont suspendus**. Bénévoles et familles ne sont plus admis dans les lieux.

L'administration pénitentiaire avait alors reconnu sa crainte « *de tensions liées au confinement* ». De leur côté, les syndicats n'avaient pas caché leur peur « *d'un pugilat* ». **Les promenades avaient été maintenues** pour éviter une discontinuité totale.

LIRE AUSSI : Quatre détenus en garde à vue après un refus de regagner leurs cellules samedi soir à Sequedin

Ce n'est pas la première fois que des détenus profitent du plein air pour se mutiner à Longuenesse. En novembre dernier, la récupération de « missiles », lancés au-dessus du grillage pendant la nuit, par les surveillants **avait entraîné des événements similaires**. Toutefois, les mesures drastiques liées à la gestion de la crise sanitaire décuplent les tensions. Les prisons de **Sequedin** et de **Maubeuge** ont également été le théâtre d'incidents ce week-end.


23 MARS 2020

MAUBEUGE

Après la mutinerie de dimanche, de nombreux dégâts à la prison de Maubeuge

L'émeute dimanche après-midi à la prison de Maubeuge, en pleines mesures de confinement liées au coronavirus, a été lourde de conséquences dans les locaux. Beaucoup de matériel a été dégradé. Ce lundi matin, les détenus sont tous restés en cellule.



Il est rare que l'armurerie de la prison de Maubeuge soit ouverte par les surveillants. **Pourtant dimanche après-midi, le personnel pénitentiaire a dû s'équiper de fusils à pompe pour faire face à la révolte de 82 détenus vent debout contre le confinement imposé en raison du Covid-19.** Les scènes décrites par le personnel font froid dans le dos. Une fois dans la cour extérieure, les leaders de la fronde ont refusé de regagner leur cellule. *« Puis, un détenu a réussi à se saisir de quatre pieds de table avec lesquels il a réussi à dégrader le grillage qui permet d'accéder au patio de la prison ».*

Plusieurs foyers d'incendie

Une fois la brèche ouverte, des individus ont réussi à accéder à la salle de réunion qu'ils ont incendiée. **D'autres feux ont été allumés un peu partout dans l'établissement sous les cris d'encouragement de la foule. De nombreuses fenêtres de l'établissement ont volé en éclats, d'autres détenus ont eu accès aux trappes de désenfumage.** Les surveillants évoquent une situation de « chaos », d'où le recours aux armes en attendant l'arrivée des équipes régionales d'intervention et de sécurité, tout comme des policiers spécialisés en maintien de l'ordre venus de Lille.

Durant une bonne partie de l'après-midi, les autorités ont dû lutter pour contrôler les détenus. L'opération s'est achevée en début de soirée. *« Six détenus ont été mis en prévention suite à ces incidents ».* Au final, on ne compte aucun blessé. Ni du côté de la population carcérale, ni du côté des forces de l'ordre. Mais ce lundi, les dégâts sont importants dans certaines ailes du centre pénitentiaire.

Par mesure de sécurité, tous les prisonniers sont restés à l'intérieur des cellules, les promenades ont été interdites afin d'éviter tout nouvel accès de fièvre dans les murs.

Le directeur interrégional de l'administration pénitentiaire s'est rendu à la prison de Maubeuge tôt dans la matinée pour se rendre compte de la situation.

Du côté des syndicats, on craint que ce type d'accidents ne se répète dans les jours à venir.

ARTICLES DE PRESSE



25 MARS 2020

LES PRISONS FACE AU COVID-19

Face au Covid-19, les prisons prennent des mesures pour préserver la paix sociale

Les parloirs ont été fermés dans les prisons pour contrer la propagation du Covid-19. Pour éviter une montée des tensions, la direction de l'administration pénitentiaire a pris des mesures, notamment à Sequedin et Annœullin.

Le 17 mars, suite aux annonces du Président de la République, l'administration pénitentiaire a **suspendu l'accès à ses établissements des intervenants et visiteurs externes**. Les **activités culturelles et d'enseignement**, le **sport** en espace confiné, les **cultes**, les entretiens avec les **visiteurs de prison**, la **formation** et le **travail** ont été **suspendus** jusqu'à nouvel ordre. Tout **comme les parloirs**, le 18 mars, et pour une durée de 15 jours.

Seuls les avocats peuvent encore rencontrer leurs clients dans le respect des consignes sanitaires. Les promenades, et les activités sportives en plein air ou en espace non confiné, sont assurées en adaptant le nombre de détenus. Nicole Belloubet, la Garde des sceaux, a annoncé **des mesures compensatoires** qui ont pris effet ce lundi.

Maintien des liens familiaux

Un **forfait téléphonique exceptionnel**, ainsi qu'un service de messagerie téléphonique, ont été mis en place. Ce lundi, les détenus(e)s disposant d'un compte téléphonique se sont vus attribuer un forfait de 20 € valable jusqu'à fin mars. Par la suite, pendant la crise, un crédit de 40 € sera ouvert en début de mois.

Ce forfait leur permettra de téléphoner à leurs proches et de passer des appels longue distance : vers les DOM ou l'Afrique du Nord. En outre, la direction de l'administration pénitentiaire ouvre **un service de messagerie qui permettra aux proches de laisser un message vocal** aux détenus. Ce service sera ouvert aux familles via un numéro non surtaxé (prix d'une communication locale).

Par ailleurs, comme l'essentiel des activités en détention n'est plus possible, **l'administration ne facturera pas la télévision** durant toute la crise sanitaire.

Soutien aux indigents

Afin de permettre aux personnes indigentes de pouvoir se procurer des biens de première nécessité, dans un contexte où les familles auraient des difficultés à soutenir leurs proches en détention, l'administration pénitentiaire renforce son **dispositif de soutien à l'indigence** : l'aide aux personnes détenues ayant des ressources insuffisantes est doublée, passant de 20 à 40 euros par mois, et le nombre de bénéficiaires élargi. Durant toute la crise, l'aide sera accordée à tout détenu dont le solde du compte est inférieur à 100 euros au 23 du mois et non plus 50 € sur deux mois consécutifs. Le premier versement aura lieu lundi prochain.

Ces mesures, en plus de la libération de 5 000 détenus annoncée par la Garde des sceaux pour limiter la propagation de l'épidémie, seront-elles suffisantes pour maintenir le calme derrière les barreaux ?

Le virus a touché un détenu et neuf surveillants

Au sein des établissements pénitentiaires en France, **un seul détenu a été déclaré positif au virus pour l'instant. Il s'agit du détenu de la prison de Fresnes décédé il y a quinze jours.** Par mesure de précaution, en France, **230 personnes détenues (sur une population de 70 000) sont confinées.** Ces confinements sont décidés au cas par cas par les unités sanitaires.

Chez les surveillants, neuf cas de Covid-19 ont été confirmés en France, et environ 300 agents pénitentiaires sont placés en quatorzaine pour le moment. À partir de ce lundi, **100 000 masques seront distribués** au sein des établissements pénitentiaires. Ils sont destinés en priorité aux personnels en contact avec des détenus suspects.

À la prison de **Sequedin**, depuis la semaine dernière, **le service du parloir est en confinement**, soit huit agents et six salariés. Cette **décision a été prise après qu'un détenu a été placé en quatorzaine suite à sa rencontre, au parloir, avec un membre de sa famille qui a été contrôlé positif au Covid-19.**

Des surveillants inquiets qui réclament davantage de mesures... pour eux

La semaine dernière, **un surveillant de Sequedin a été hospitalisé** dans un état inquiétant. En l'absence d'informations sur sa santé, **le lendemain, des agents du matin ont retardé leur prise de service.** Finalement, ce n'était pas une contamination.

Il y a huit jours, une quarantaine de détenus du bâtiment A ont refusé de remonter dans leurs cellules. Et ce week-end, deux ont été placés en garde à vue pour le même motif. **La tension monte.** Comme les parloirs ou l'accueil du public sont fermés, **du personnel a été redéployé** dans

d'autres services, comme les étages. Mais les **syndicats** sont surtout **inquiets pour les agents et leur santé.**

Si, comme l'a annoncé la Garde des sceaux, des masques doivent arriver dans les prisons ; à Sequedin, l'UFAP UNSa Justice se demande quand. « *On travaille dans un milieu à risque dans la mesure où on est confiné, mais on n'a pas de masques et ceux qui arriveront ne seront utilisés qu'en cas de suspicion* », indique un responsable syndical. Selon lui, le **personnel médical de l'établissement est pourvu de masques** mais pas les surveillants. :

« *La direction nous dit de ne pas en porter systématiquement car cela peut être anxiogène pour les détenus... On ne comprend pas. Quelle est la priorité du gouvernement ?* » Il regrette également qu'il n'y ait pas de dépistage des agents qui sont au contact d'un public.

Même constat à Annœullin, où pourtant, tout est calme pour l'instant. Le responsable de l'UFAP UNSa craint une augmentation des « *projections* » puisque les parloirs et les mandats sont interrompus.

ARTICLES DE PRESSE



25 MARS 2020

LONGUENESSE

Deux incendies de cellule à la prison de Longuenesse, un détenu de 22 ans en urgence absolue

Nouveaux incidents à la prison de Longuenesse. Un détenu a mis le feu à sa cellule du quartier disciplinaire ce mercredi 25 mars vers 13 h 30. Un deuxième incendie s'est produit vers 15 h 30, plus dramatique cette fois dans le quartier « arrivant » du centre pénitentiaire. Le détenu intoxiqué par les fumées, a été emmené médicalisé par le SMUR au centre hospitalier d'Helfaut.

La tension ne redescend pas à la **prison de Longuenesse**. Un détenu a mis le feu à sa cellule dans le quartier disciplinaire ce mercredi 25 mars vers 13 h 30.

Il a été sorti de sa cellule par les surveillants pénitentiaires. Ces derniers ont éteint ce début d'incendie à l'aide du robinet d'incendie armé avant l'arrivée des secours, sept d'entre eux ont été intoxiqués par les fumées. Les pompiers de Saint-Omer et de Lumbres étaient sur place ainsi que la police. Un surveillant pénitentiaire, 49 ans, s'est retrouvé au sol suite à une importante inhalation de fumées. Il a été transporté par les pompiers au centre hospitalier d'Helfaut.

Deux heures plus tard, un deuxième incendie a été provoqué par un détenu, âgé de 22 ans, dans sa cellule du quartier « arrivant ». Là encore, les gardiens ont éteint le feu après avoir sorti de force l'homme en cause. Mais ce dernier a été grièvement intoxiqué. Il a été transporté médicalisé par le SMUR au centre hospitalier d'Helfaut, en urgence absolue. L'ensemble du premier étage a dû être évacué dans la cour de promenade le temps de l'intervention des secours. Une enquête a été ouverte.

Une soixantaine de détenus libérables

Ces nouveaux incidents interviennent trois jours seulement **après une mutinerie dimanche** à l'issue de la promenade. Une enquête est toujours en cours, la police devait procéder à des auditions pour déterminer les responsabilités. Une trentaine de détenus, alors en confinement, avaient refusé de regagner leur cellule. Les cinq meneurs avaient été envoyés en quartier disciplinaire. L'incendie de cellule survenu ce mercredi n'a pas été provoqué par l'un d'eux. « *Ce type de faits arrive souvent en quartier disciplinaire car ces détenus sont connus pour des problèmes de comportement* », indique Yannick Lefebvre, agent pénitentiaire UFAP UNSa.

Une tension quotidienne que le confinement n'a rien arrangé. C'est dans ce contexte que la ministre de la Justice a annoncé **la libération de 5 000 détenus en fin de peine** dans toute la France.

« *Longuenesse sera certainement concerné. Des surveillants ont été chargés de relever le nombre de profils approximatifs, on serait peut-être à une soixantaine de détenus libérables* », souligne Yannick Lefebvre.

26 MARS 2020

HAUTS-DE-FRANCE

Prisons dans les Hauts-de-France : les syndicats dénoncent une « situation explosive »

Depuis le début du confinement le 17 mars, les incidents se sont multipliés dans les prisons de la région à Maubeuge, Longuenesse, Sequedin, Douai et Valenciennes. Pour les deux syndicats, la situation est devenue explosive et les annonces du gouvernement (masques, libérations anticipées...) ne sont pas toujours suffisantes.



« Depuis le confinement, c'est tendu dans toutes les prisons de la région », s'alarme Guillaume Pottier, responsable Hauts-de-France pour l'UFAP UNSa, l'un des deux principaux syndicats de surveillants pénitentiaires.

La liste des incidents depuis le 17 mars, date du début du confinement, est déjà longue : des mutineries à **Maubeuge** et **Longuenesse**, des refus de retour en cellule à **Sequedin**, **Douai** et **Valenciennes**. « Nous ne sommes pas habitués à autant d'incidents en même temps. »

En cause, selon le responsable interrégional FO Julien Martin : la peur de la propagation du coronavirus, la suspension des parloirs et de toutes les activités scolaires et de formation décidée dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.

Pour les deux syndicats, « la situation est explosive ». « C'est devenu invivable, on a peur que ça pète partout. On a demandé qu'il y ait au moins deux surveillants par étage à chaque fois. », continue Guillaume Pottier.

Moins de trafic mais...

À Béthune, le responsable syndical UFAP UNSa, Benoit Deruelle explique que **le trafic s'est arrêté avec la suspension des parloirs** et que l'envoi de projectiles par-dessus les murs de la prison (jusqu'à une centaine par jour à Béthune) a « *probablement fortement diminué* » avec les **règles du confinement** : « On pourrait penser que c'est une bonne nouvelle mais, du coup, les détenus ont moins accès à tout ce qui tournait : cigarettes, alcool, joints... On va forcément le sentir passer. »

Surtout au vu de la **surpopulation record** de la maison d'arrêt de Béthune avec 355 détenus pour 180 places et des cellules de 9m² qui accueillent régulièrement trois personnes.

Également surpeuplée avec 350 détenus pour 212 places, la maison d'arrêt de Valenciennes vit aussi « dans l'inquiétude », selon le responsable syndical UFAP UNSa, Stéphane Lecerf : « En plus, on travaille sans masque, c'est compliqué, ça augmente les risques de transmissions. »

« Ce ne sont pas les fins de peine qui posent problème. Et puis, il n'y a eu aucune annonce en faveur des surveillants, c'est un mauvais signal. »

Pour FO et l'UFAP UNSa, l'annonce **du déblocage de 116 000 masques** par la ministre de la Justice Nicole Belloubet ne changera rien : « Cela fait 7 000 à 8 000 masques pour les prisons et la protection judiciaire de la jeunesse Hauts-de-France, cela ne suffira même pas pour une semaine ! »

Les mesures pour des **libérations anticipées de détenus** et une baisse des détentions provisoires sont mieux accueillies par l'UFAP UNSa :

« Tout ce qui peut alléger notre charge est bienvenu. »

Pour FO, cela ne va pas calmer les esprits : « Ce ne sont pas les fins de peine qui posent problème. Et puis, il n'y a eu aucune annonce en faveur des surveillants, c'est un mauvais signal. »



26 MARS 2020

AMIENS

Le seul cas de coronavirus confirmé dans les prisons des Hauts-de-France est à Amiens

Un des 10 cas confirmés de coronavirus dans les prisons françaises est à la maison d'arrêt d'Amiens. Transféré au CHU, l'homme est dans un état grave en réanimation. Les syndicats s'inquiètent d'une «poudrière» si l'épidémie prend. Jérôme n'a appris que ce mercredi **l'hospitalisation de son père, un détenu de 59 ans de la maison d'arrêt d'Amiens.** *«Je l'ai eu au téléphone mercredi de la semaine dernière. Il toussait, il avait mal à la gorge. On entendait à peine sa voix. Il disait déjà qu'il était malade, mais c'est compliqué de voir un médecin en prison»,* assure le fils du détenu. Son père est le **seul cas confirmé de coronavirus dans les prisons des Hauts-de-France**, selon les informations de France Bleu Picardie. Et donc un des dix cas confirmés en France, selon le décompte **annoncé par la ministre de la Justice** Nicole Belloubet jeudi matin sur *France Inter*, voir 15 cas, selon les informations de franceinfo ce jeudi soir. 350 personnes sont également confinées en France, selon la ministre.

«Je suis en colère», dit le fils d'un détenu hospitalisé

Le père de Jérôme est aujourd'hui hospitalisé dans un état grave en réanimation au CHU d'Amiens. **Selon Jérôme, la prison a tardé à le prévenir, alors que son père présentait déjà des signes du coronavirus :** *«Je suis en colère. La prison ne m'a appelé que ce mercredi, alors que mon père a été transféré à l'hôpital vendredi dernier. J'ai passé des heures à tenter de joindre le CHU, ils sont débordés. Et comme il est atteint du coronavirus, je ne peux pas le voir, je n'ai même pas pu lui passer un coup de fil».*

Le père de Jérôme **partageait sa cellule avec un autre détenu, qui a été placé en cellule individuelle, en tant que suspicion de cas de coronavirus.** L'administration pénitentiaire a fourni des masques aux surveillants qui entrent en contact avec lui. Mais *«Juste pour entrer en contact avec ce détenu»,* note Joris Ledoux, secrétaire régional adjoint du syndicat de surveillants UFAP UNSa.

Les surveillants craignent une multiplication des cas

«Pour le quotidien, on n'a rien, pas de masque ni matériel de protection. On nous dit que des ailes de prison seront confinées pour accueillir les cas de Covid-19, mais si vous avez 30 détenus qui côtoient les surveillants, ça pose un souci. On sent poindre l'hécatombe», s'emporte Joris Ledoux.

Selon lui, si les cas se multiplient, la tension va monter parmi les détenus. Et le personnel est d'autant moins armé face à cette «poudrière», comme il l'appelle, que nombre d'entre eux sont absent car placés en quatorzaine ou en arrêt de travail pour faire l'école à la maison à leurs enfants.

**27 MARS 2020**

LONGUENESSE

Coronavirus : des surveillants pénitentiaires de Longuenesse ont débrayé entre les murs de la prison

Les surveillants de la prison de Longuenesse ont arrêté le travail quelques minutes ce vendredi 27 mars pour rendre hommage à leur collègue décédé du Covid-19 à la prison d'Orléans-Saran. Ils dénoncent aussi toujours un manque d'équipements de protection.



L'inquiétude et la peur autour du **Covid-19** continuent de faire leur œuvre **entre les murs de la prison de Longuenesse**. Ce vendredi 27 mars, plusieurs surveillants pénitentiaires ont débrayé à l'intérieur de l'établissement, spontanément et pendant quelques minutes. « *Ils ont souhaité être solidaires suite au décès de l'un de nos collègues, premier surveillant à la prison d'Orléans-Saran* », indique Yannick Lefebvre, délégué syndical UFAP UNSa.

L'équipement

Les gardiens dénoncent toujours également la **pénurie de masques**, de gel hydroalcoolique ou de lingettes désinfectantes. Selon Yannick Lefebvre, le centre pénitentiaire de Longuenesse aurait reçu des masques mais « *ils ne sont toujours pas distribués au personnel. On continue à se mettre en danger* », affirme-t-il. Le surveillant appelle des associations à « *fabriquer des masques pour les surveillants puisque l'administration pénitentiaire est dans l'incapacité totale de nous protéger* ». Selon nos informations, pour l'heure, il n'y aurait pas de cas avéré ni aucune suspicion de Covid-19 au sein de la prison.

Pour rappel, ces derniers jours ont été marqués par de grosses tensions en raison du confinement avec **une mutinerie dimanche** et, **deux feux de cellule** mercredi.

ARTICLES DE PRESSE

3

27 MARS 2020

AMIENS

Un cas confirmé de coronavirus à la prison d'Amiens :
"On va vers une hécatombe" selon des surveillants



L'un des 10 cas confirmés de coronavirus dans les prisons françaises est à Amiens. Transféré au CHU, l'homme serait en réanimation dans un état grave. Les syndicats craignent une «hécatombe».

Un détenu de la maison d'arrêt d'Amiens, âgé de 57 ans, a été testé positif au Covid-19. Son fils n'a appris la nouvelle que mercredi. «*Je l'ai eu au téléphone mercredi de la semaine dernière. Il tousse, il avait mal à la gorge. On entendait à peine sa voix. Il disait déjà qu'il était malade, mais c'est compliqué de voir un médecin en prison*» explique-t-il à **France Bleu Picardie**.

L'administration pénitentiaire confirme son transfert. L'homme partageait sa cellule avec un autre détenu qui a été immédiatement placé en isolement. Testé négatif au coronavirus, il reste à l'écart par mesure de précaution.

Tout l'inverse du confinement

«*Je ne vais pas y aller par 4 chemins. La situation est catastrophique*, alerte Joris Ledoux, secrétaire régional adjoint du syndicat de surveillants UFAP UNSa. *On va vers une hécatombe pour le personnel mais aussi pour leurs familles*». Seuls les surveillants entrés en contact avec les 2 détenus, ont eu un masque fourni par l'administration pénitentiaire.

Une mesure insuffisante selon le syndicaliste, qui réclame plus de moyens. «*C'est un mensonge de dire que le port du masque n'est pas nécessaire. On craint qu'il n'y ait d'autres cas avérés. À l'extérieur, on est en confinement total et à l'intérieur, c'est tout l'inverse. Les détenus se réunissent sur des coursives et en promenade, des fois, ils sont plus d'une soixantaine, en contact avec le personnel de surveillance*».

De son côté, la direction pénitentiaire déclare avoir pris toutes les dispositions dès la première étape de l'épidémie en communiquant aux personnes détenues, les consignes à respecter et en rappelant les gestes barrières conseillés par le gouvernement.

«*Comment voulez-vous qu'on garde la distance d'un mètre, souligne Joris Ledoux, il faut bien faire des fouilles de palpation. Nous n'avons aucun moyen de confinement*». Jointe par téléphone, la direction précise : «*En cas de suspicion de Covid-19 ou d'exposition au Covid-19, les personnes détenues sont signalées à l'unité sanitaire et un confinement sanitaire est réalisé, à l'écart du reste de la population pénale. L'encellulement individuel est préconisé. Les mesures complémentaires sont appréciées au regard des circonstances locales*».

«Qu'on nous mette les moyens»

Les Hauts-de-France compteraient plus d'une dizaine de cas de coronavirus avérés dans les prisons, selon le syndicat des surveillants. Au moins 50 personnes manqueraient à l'appel parmi le personnel. En cause, des arrêts-maladie ou des absences pour faire l'école aux enfants.

À cela s'ajoute l'annonce ce jeudi 26 mars du **décès d'un surveillant d'une prison d'Orléans**, qui était en arrêt maladie depuis une semaine pour «*état fiévreux*». En Picardie, Joris Ledoux craint que les cas ne se multiplient et que la tension monte dans les centres pénitentiaires.

3

28 MARS 2020

LONGUENESSE

Coronavirus : la prison de Longuenesse enfin équipée en masques pour travailler, mais en trop petites quantités



700 masques sont arrivés ce matin à la prison de Longuenesse.

Les personnels pénitentiaires les réclamaient en urgence depuis le début du confinement : les masques de protections sont arrivés dans les prisons. Pas assez pour en changer régulièrement ou équiper tout le monde, mais les organisations syndicales soulignent un « bon départ » dans une période tendue.

« Il semblerait que nos différents cris d'alerte et de semonce aient enfin trouvé échos », se réjouit Jean-François Forget, secrétaire général UFAP UNSa Justice dans un communiqué du 27 mars. Hier, la ministre de la justice Nicole Belloubet a annoncé que tous les personnels pénitentiaires en contact avec la population carcérale seraient équipés de masques dès aujourd'hui.

Des mesures de protection vivement demandées depuis 15 jours par les surveillants. Le manque de matériel pour travailler en sécurité a d'ailleurs provoqué de nombreuses tensions à Longuenesse ou à Maubeuge ces derniers jours.

Ce samedi matin, la prison de Longuenesse a reçu 700 masques chirurgicaux. « Un bon départ », souligne Yannick Lefebvre, délégué UFAP.

Moins d'un masque par personne et par jour

Les masques reçus servent uniquement aux surveillants en contact avec les détenus à Longuenesse, et non au personnel administratif par exemple, pourtant en contact quotidien avec les surveillants qui, eux, sont en contact avec la population carcérale.

Une quarantaine d'agents peuvent porter un masque par jour, alors que les recommandations médicales préconisent d'en changer toutes les 4 heures. En clair, les surveillants ont de quoi tenir 15 jours en changeant tous les jours de masque avec ce stock. Mais s'ils décident d'utiliser un nouveau masque toutes les 4 heures, ils ne tiendront que 5 à 6 jours « comme nous faisons des journées de 12 heures en ce moment », explique le responsable syndical.

« L'administration nous dit que des masques lavables sont en ce moment fabriqués pour nous, constate Yannick Lefebvre, mais on demande à voir. » Les premiers masques ont mis si longtemps à arriver que les travailleurs ont du mal à croire les promesses venues d'en haut.

« On espère que nos collègues ne se sont pas auto-contaminés entre temps. »

L'UFAP UNSa Justice, Une Présence Quotidienne...



UFAP UNSa Justice
des Hauts-de-France